

A

(N° 194.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 3 MARS 1847.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT *fait par M. HENOT, au nom de la commission des naturalisations,*
sur la requête du sieur Jean-Martin Dam, capitaine de navire au long
cours.

MESSIEURS,

Le sieur Jean-Martin Dam a vu le jour à Lubeck (Allemagne), le 25 août 1801; il a épousé une femme belge à Anvers le 23 septembre 1835, et il a procréé avec elle deux enfants nés dans cette ville.

Le pétitionnaire navigue du port d'Anvers depuis le 10 octobre 1835; il s'est trouvé en qualité de second à bord du navire national *Grétry*, pendant cette année et celle qui l'a suivie, et depuis 1837 il a commandé le même navire, et plus tard *la Jeannette* et *le Florent*.

Les renseignements obtenus dépeignent le sieur Dam comme un marin expérimenté et d'une conduite irréprochable.

Les autorités appuient sa demande en naturalisation ordinaire.

L'exemption du droit d'enregistrement dû sur les actes de naturalisation serait assurée au pétitionnaire s'il obtenait la faveur qu'il sollicite avant le 21 juillet prochain, conformément à l'art. 8 de la loi du 21 juillet 1844.

Le Rapporteur,
HENOT.

Le Président,
J. MAERTENS.